



## **Instance de Pilotage Inter-réseaux de l'Enseignement Qualifiant de la zone Hainaut Occidental**

Le décret du 30/04/2009 (M.B. du 15/07/2009) porte la création d'**instances sous-régionales de pilotage et l'octroi d'incitants** visant un redéploiement plus efficient de l'offre d'enseignement qualifiant dans une perspective de développement territorial.

### **Objet du Décret**

Le décret vise à permettre, sur base volontaire et sous certaines conditions, aux établissements ou implantations d'enseignement secondaire organisant des options de l'enseignement technique ou professionnel de bénéficier d'incitants, définis ci-dessous, afin de développer selon une logique de concertation en intra et/ou en inter réseaux, des actions visant à optimiser l'offre d'enseignement en termes de disponibilité et qualité du service public en phase avec les tendances de développement socioéconomique sous-régional et régional.

Une instance sous-régionale de pilotage inter-réseaux est mise en place dans chaque zone d'enseignement. Ces zones sont au nombre de 10 :

1. Bruxelles - Capitale
2. Nivelles
3. Huy - Waremme
4. Liège
5. Verviers
6. Namur
7. Luxembourg
8. Hainaut Occidental
9. Mons - Centre
10. Charleroi - Hainaut Sud

### **Missions des Instances de Pilotages Inter-réseaux de l'Enseignement Qualifiant**

**Déterminer les établissements qui pourront bénéficier des incitants pour :**

- le maintien d'une option faiblement fréquentée
- la concentration de certaines options peu porteuses dans des établissements
- la création de nouvelles options

⇒ **Les critères de sélection à prendre en compte sont notamment :**

- la correspondance avec les métiers en pénurie identifiés par le FOREM et Actiris
- la cohérence et la pertinence du projet au regard de l'offre de formation globale sur la zone concernée
- l'utilisation d'outils pédagogiques de formation existant (Centres de Compétences, centres de référence, centres de technologie avancées,)

### **Les incitants**

#### **Les incitants consistent en :**

- l'octroi de périodes complémentaires aux périodes professeur
- la prise en charge de frais de fonctionnement liés à l'option visée
- l'octroi du statut de prioritaire pour l'option concernée pour l'accès au Fonds d'Equipement (des écoles techniques et professionnelles)

### **Contact**



**Instance de Pilotage  
Inter-réseaux de  
l'Enseignement  
Qualifiant de la zone  
Hainaut Occidental**

ALLARD Béatrice  
Chef de projet  
c/o CSEF  
Rue Childéric, 53  
7500 Tournai  
069/ 882 934

[beatrice.allard@cfwb.be](mailto:beatrice.allard@cfwb.be)

#### **Pour en savoir plus :**

<http://www.enseignement.be/index.php?page=26156>